

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°2026 – 02

Portant campagne de capture de chats errants en 2026

Le Maire de la Commune de Munchhouse,

Vu les articles L2542-2 et L2542-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L211-21 à L211-23 et R211-11 et R211-12 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

Considérant que la capture et la prise en charge des chats libres contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publiques sur une zone fréquentée par du public, qu'elle contribue également au bien-être animal et la protection de la biodiversité,

Considérant qu'un ou plusieurs chats errants ont été signalés dans diverses rues,

ARRÊTE

Article 1 : La campagne de capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans gardien, trouvés errants sur le territoire de la commune de Munchhouse, est programmée du 01/01/2026 au 31/12/2026 conjointement par la SPA de Colmar, son partenaire la Chatterie des Remparts, et si besoin par les gardes champêtres de la Brigade Verte. Le périmètre d'intervention peut être l'ensemble du territoire communal.

Article 2 : Les animaux sauvages saisis seront pris en charge par la SPA de Colmar ou son partenaire la Chatterie des Remparts et si besoin par les gardes de la Brigade Verte, qui les déposeront à l'un de leurs 2 refuges en vue de leur identification et de leur stérilisation par les services vétérinaires de la SPA ou par des cabinets vétérinaires extérieurs en partenariat avec les 2 associations. Les coordonnées sont les suivantes : SPA de COLMAR et Environs, 47 chemin de la Fecht 68 000 COLMAR Cedex, tél : 03 89 41 16 53 / CHATTERIE DES REMPARTS 3 Rue de Belfort, 68600 Neuf-Brisach, tél : 07 70 20 17 02.

Après stérilisation et identification, les chats libres seront relâchés sur le site de capture.

Les chats saisis qui seraient immédiatement identifiés, au moyen d'un tatouage, d'un collier ou d'une puce électronique, seront aussitôt relâchés sur les lieux de la capture.

Article 3 : Les animaux sociables saisis et non identifiés seront transférés et maintenus dans un délai de 8 jours à la fourrière de la SPA de COLMAR et Environs. Ses coordonnées sont les suivantes : SPA de COLMAR et Environs, 47 chemin de la Fecht 68 000 COLMAR Cedex, téléphone 03 89 80 52 86. Les animaux réclamés seront remis à leur propriétaire contre remboursement des frais de garde et d'identification. A l'issue d'un délai de 8 jours ouvrés, tout animal non réclamé sera considéré comme abandonné.

Une ampliation est transmise :

- La Gendarmerie
- Brigade Verte
- Madame la Présidente de la SPA de COLMAR et Environs
- Madame la Présidente de la Chatterie des Remparts
- Affichage

Fait à MUNCHHOUSE, le 06/01/2026

Le Maire,
Philippe HEID

